

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **MERCREDI 26 JUIN 2024**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

### **EXCUSÉS**

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance**

**2024-76**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET  
ANNEXE TOURISME HAUTE TARENTEISE**

Il est exposé au conseil communautaire que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11, D.2343-3 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rappelé que le Président en exercice ne peut présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L.2121-14 du Code Générale des Collectivités Territoriales). Monsieur Yannick AMET, propose que l'assemblée désigne le Président de cette séance.

Jean-Claude FRAISSARD est élu Président de la séance et indique que le compte administratif 2023 du budget annexe « tourisme Haute Tarentaise » se résume par section comme suit :

***Fonctionnement***

Recettes	583 344.70 €
Dépenses	405 783.16 €
Report 2022	531 771.51 €

***Investissement***

Recettes	4 172 049.41 €
Dépenses	3 305 473.26 €
Report 2022	- 555 548.30 €

Dès lors, le résultat consolidé du budget annexe tourisme pour l'exercice 2023, s'élève 1 020 360.90 €.

Par ailleurs, il convient également de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Recettes	0.00 €
Dépenses	7 218.24 €

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe « tourisme » et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur Yannick AMET quitte la salle.

**VU** l'avis favorable de la commission finances en date du 11 juin 2024 ;

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 pour le budget annexe « tourisme » ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**Yannick AMET**

Président

